

**Régimes de travail :**

## Ouvrons les négos !

*Le souhait ultra-majoritairement exprimé par les agents de Chilly est d'avoir un maximum de semaines de travail avec deux jours consécutifs de repos. Si possible avec beaucoup de samedis libres. L'engagement pris par la CFDT de tout faire pour ouvrir des négociations sur ce sujet, démarre par ce tract, pour expliquer comment se négocient les régimes de travail, ce que la CFDT associe à cette négociation. Mais aussi pour introduire le sondage que nous effectuons, afin de baser notre réflexion sur ce que veut chacun pour définir ce qu'on veut ensemble !*

### ■ Les préalables à toute négociation sur les régimes de travail.

La CFDT exige d'avoir des éléments d'information sur le taux de trafic par tranche horaire, par jour de la semaine, et par périodes sur l'année. C'est à partir de ces éléments que se détermine la force de travail nécessaire pour traiter le trafic, donc pour déterminer les régimes de travail du personnel et le nombre d'emplois global pour le centre.

### ■ Associer les régimes de travail avec l'organisation du travail.

Ouvrir des négociations basées uniquement sur les régimes de travail est, pour la CFDT, un objectif limité. Nous revendiquons clairement l'émergence de véritables parcours professionnels à Chilly CEC, avec des perspectives d'évolution en 2.1, 2.2, 2.3 plus importantes qu'aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle nous revendiquons de négocier aussi l'organisation du travail avec les régimes de travail. Sinon, les possibilités d'obtenir des promotions sur le site seront restreintes à quelques postes.

### ■ Négocier, oui, mais quoi ?

Tout est possible. L'objectif de la CFDT demeure le même : avoir des semaines de 5 jours travaillés, avec des repos de cycle en fin et en début de semaine. Si nous voulons avoir des éléments objectifs d'information sur les données et les variations de trafic à traiter, c'est bien pour que soit pris en compte les aspects liés à la production, à la santé au travail, et à l'aspiration forte d'avoir deux jours de repos consécutifs. C'est l'objet même d'une négociation que d'avoir à trouver un équilibre satisfaisant pour toutes les parties !

### ■ Agir, négocier, obtenir des résultats : c'est la démarche CFDT !

Si nous souhaitons que cette vision soit partagée par le plus grand nombre possible, nous ne cautionnons pas la recherche du conflit pour le conflit. Il n'est pas question de galvauder le rapport de force dans des actions stériles, uniquement pour se faire plaisir. Ce n'est pas le rôle d'une organisation syndicale responsable : la CFDT veut avant tout ouvrir des négociations pour construire l'avenir du personnel, et, si possible, signer un accord à l'issue de celles-ci ! **C'est pourquoi nous vous invitons à répondre massivement au questionnaire au recto du tract, et le remettre à un militant CFDT de votre brigade.**

**Avec vous, pour vous : la CFDT !**

*Une force d'actions, de propositions, de négociation à votre service !*

## Questionnaire adressé au personnel de Chilly CEC

Nom (facultatif) :

Prénom (facultatif) :

### Ton régime de travail actuel ?

---

Coches la ou les cases correspondantes à tes réponses.

---

◆ **Ton statut :**            Cadre             Non-Cadre   
Fonctionnaire             CDI             CDD             Intérimaire

◆ **La CFDT revendique des semaines de 5 jours consécutifs travaillés. Es-tu d'accord avec cette revendication ?**

OUI                             NON                             Ne sait pas

◆ **Serais-tu volontaire pour travailler tous les samedis, avec en contrepartie tous tes lundis de repos ?**

OUI                             NON                             Ne sait pas

◆ **La négociation de régimes de travail cycliques te semble-t-elle envisageable ? (voir exemple de cycle ci-après)**

OUI                             NON                             Ne sait pas

*Attention, ce n'est qu'un exemple de régime cyclique, pas ce que nous négocierons éventuellement.*

Semaine 1 : 5 jours travaillés							Semaine 2 : 5 jours travaillés							Semaine 3 : 5 jours travaillés							Semaine 4 : 6 jours travaillés							
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	

Les jours en noir ne sont pas travaillés. Beaucoup de variantes peuvent se décliner sur le principe de repos de cycle. La moyenne sur les 4 semaines doit être de 35 heures hebdomadaires. Si le cycle de travail est supérieur à 4 semaines, il y a obligation de signer un accord.

◆ **Pour toi, la négociation sur les régimes de travail doit-elle être associée à une négociation sur l'emploi et l'organisation du travail ?**

OUI                             NON                             Ne sait pas

◆ **Es-tu d'accord de créer des fonctions de niveau 2 pour obtenir des promotions en nombre à Chilly ?**

OUI                             NON                             Ne sait pas

---

*Merci pour ta contribution, et de remettre tes réponses à un représentant CFDT de ta brigade.*